



Mobilité

OBJET : Tarifs de la nouvelle station libre-service d'auto partage électrique à la Gare à Châteaubriant

EXPOSE

Par délibération du 17 décembre 2019, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé de poursuivre ses engagements en faveur de la transition écologique par un programme d'équipement complémentaire en faveur de la mobilité bas carbone 2025 comprenant l'implantation d'une nouvelle station d'autopartage électrique s'inscrivant dans les orientations du projet de Plan Global de Déplacement 2020-2025.

Les échanges en commission mobilité ont conduit à choisir d'implanter cette nouvelle station sur le parking du pôle d'échanges multimodal de la gare à Châteaubriant à proximité de l'accès aux quais du tram-train vers Nantes et du train vers Rennes.

Cette station va faciliter l'accès des habitants à l'usage d'une automobile à faible émission de carbone avec une contribution financière limitée au temps de parcours utilisé. A l'image de la station implantée à Derval, elle sera dotée de deux automobiles électriques disponibles 7 jours sur 7 sur une plage horaire permettant la recharge durant la nuit sur une borne disposée à cet effet. Une boîte à clef ouvrable avec un code complètera l'équipement.

Les tarifs proposés pour cette nouvelle station et les éventuelles nouvelles à l'avenir sur le territoire intercommunal sont identiques à ceux de la première station à Derval à savoir :

- Location à la demi-journée : 10 €
- Location à la journée : 20 €

Les pénalités seront les suivantes : 150 € si perte des clés de l'automobile, 50 € si non prise en compte de l'autonomie du véhicule par rapport aux kilomètres effectués, 50 € si non-respect de l'interdiction de fumer, 50 € si véhicule restitué particulièrement sale à l'intérieur (tâches, détritrus...) ou à l'extérieur (boue...), 500 € si disparition inférieure à 48 heures et 250 € par jour à partir du 3^{ème} jour jusqu'au dépôt de plainte. En cas de détérioration de l'automobile, l'emprunteur devra s'acquitter du montant exact des réparations.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Mobilité » réunie le 18 novembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) de fixer les tarifs de location ainsi que les pénalités des véhicules électriques mis à disposition sur la station d'auto partage électrique à la gare à Châteaubriant et les éventuelles nouvelles à venir sur le territoire intercommunal tels que susmentionnés ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAULT